

Séance du 22.06.2023

Camping à proximité du lac de Ténéhet

Le club de spéléo de la Vallée de Joux demande une dérogation à l'article 62, al.2 du règlement de police concernant les emplacements de camping.

Il souhaite camper quelques jours à proximité du lac de Ténéhet pour explorer les cavités de ce secteur.

Le CC donne son accord. La propreté des lieux devra être assurée. Les taxes de séjour devront être payées à Anzère Tourisme.

Télé Anzère SA

Télé Anzère a un nouveau projet de liaison pour créer un 2^{ème} accès au domaine skiable.

Télé Anzère a pris contact avec l'ensemble des propriétaires des parcelles qui seront survolées par la potentielle nouvelle installation. À ce jour, la majorité des propriétaires concernés ont donné leur préavis positif.

Les conventions prendront effet uniquement si une autorisation de construire (en force) est donnée.

La commune est propriétaire d'environ 40 % des terrains qui seraient survolés par le projet. Renseignements pris avec le ST communal, le Bureau Azur et les services du canton, le CC peut donner son préavis pour le survol de ses parcelles. Même si une télécabine est construite, l'affectation du terrain qui se trouve au-dessous de la ligne n'est pas modifiée. Cela n'impliquera alors pas de changement au niveau proprement dit de l'aménagement du territoire.

D'ailleurs, il peut toujours être possible, sur une parcelle constructible d'élaborer un projet, même si elle est sous la ligne d'une télécabine. Il y aura simplement des contraintes à respecter (hauteur du projet et distance au câble, réglementation par rapport à la sécurité incendie de la construction, etc...).

Au vu du fait que cela n'implique pas de changements sur le fond, que ces parcelles n'ont pas foncièrement d'autre « avenir », le CC et le CB donnent leur accord pour la signature du préavis d'accord de survol des parcelles communales et bourgeoises en faveur de Télé Anzère SA.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 4 autorisations de construire
- 4 demandes de renseignements
- 1 dénonciation

Aménagement du territoire

Le CC décide de mandater le bureau IG group SA pour réaliser l'étude du programme des équipements des zones à bâtir. Ce mandat se monte à Fr. 53'300.00 TTC.

Réfection de la route de la Chapelle à Luc

Le CC prend connaissance du rapport d'IG Group SA concernant l'analyse des offres reçues pour les travaux à réaliser dans le cadre de la réfection de la route située proche de la Chapelle de Luc.

Le CC attribue les travaux suivants :

- Génie civil : Christian Jean SA pour le montant de Fr. 207'699.45 (soumission principale, sans travaux Oiken et Swisscom). Cette offre est la plus avantageuse.

- Travaux d'appareillage : Travelletti-Biner & Cie SA pour le montant de Fr. 26'579.00 TTC. Seule cette entreprise a retourné son offre dans le délai imparti.

Concept limitation 30 km/h sur le territoire communal

Le CC prend connaissance et donne son accord de principe à l'étude du bureau Transportplan Sion SA concernant la définition de la vision directrice et l'établissement d'un concept global pour la gestion des vitesses sur le territoire communal.

Cette étude devra être analysée par la commission de mobilité. Le bureau Azur et la commission d'aménagement du territoire devront être intégrés à ce projet.

Energie : subventions

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 37'860.60 (4 dossiers).

Subventions achat vélos électriques

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 09.01.2023 au 12.06.2023. Le montant de subvention se monte à Fr. 9'319.80.

Avant-projet pour forage Combe des Andins

Divers études et travaux seront réalisés durant cette année dans le cadre de l'avant-projet concernant les forages dans la Combe des Andins.

Les différentes sociétés impliquées dans ce projet, ont adressés les devis suivants :

- Drosera : études environnementales pour un montant de Fr. 21'540.00 TTC.
- IG Group : études tracés et relevés topographiques. Fr. 26'925.00 TTC.
- CSD : avant-projet hydraulique et coordination : Fr. 59'235.00 TTC.

Le CC valide l'attribution de ces travaux précités.

Agrandissement du centre scolaire de Botyre

Suite au résultat du concours d'architecture pour l'agrandissement du centre scolaire de Botyre, le CC approuve la décision du jury du 23 mars 2023 et adjuge en procédure de gré à gré les mandats d'architecte et d'ingénieur civil pour la suite des études aux bureaux suivants :

- Architecture : Les Ateliers du passage Sàrl, Fribourg.
- Ingénieur civil : Fabert SA, Crans-Montana.

Séance du 01.08.2023

Mandat de l'organe de révision - Commune

Le CC attribue le mandat d'organe de révision de la commune à Nofival SA pour le prix de Fr. 10'231.50 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

Le choix de l'organe de révision doit être validé par le CC, puis transmis au conseil général pour nomination formelle (art. 89, al. 1 OGFCo).

Mandat de l'organe de révision - Bourgeoisie

Le CB attribue le mandat d'organe de révision de la commune à Nofival SA pour le prix de Fr. 1'615.50 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

Le choix de l'organe de révision doit être validé par le CB, puis ratifié par l'assemblée primaire pour nomination formelle (art. 89, al. 1 OGFCo).

Personnel communal

M. Raphaël Cotter a présenté sa démission pour le 31.08.2023.

Pour le remplacer, le CC décide l'engagement de M. Christian Salamin, domicilié à Sierre, au poste de chef du service des finances. L'entrée en fonction est fixée au 1^{er} octobre 2023 pour un taux d'activité de 100 %.

Structure d'accueil Naftaline

Le CC décide l'engagement de M. Léo Bruttin, domicilié à St-Léonard, au poste d'assistant socio-éducatif. L'entrée en fonction est fixée au 16.08.2023 pour un taux d'activité de 100 %.

Conseil général

Mme Aline Beaupain a présenté sa démission du conseil général pour le 31 juillet 2023.

Conformément à l'article 211, alinéa 2, de la Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004, un délai de 20 jours sera imparti au PS d'Ayent pour présenter une nouvelle candidature faute de quoi une élection complémentaire devrait être organisée.

CSP de l'Adret : nominations

En fin d'année 2023, les 3 chefs de détachement du CSP l'Adret quittent les rangs.

Afin de les remplacer, l'état-major a proposé 3 personnes à la commission intercommunale de sécurité, soit :

- Pour le détachement d'Ayent : Gaudin Nicolas
- Pour le détachement d'Arbaz : Favre Gaël
- Pour le détachement de Grimisuat : Bourban Philippe

2 personnes ont effectué la formation d'officier (grade de Lieutenant). Il s'agit de :

- Follonier Bastien
- Morard Anthony

Le CC ratifie ces nominations.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 21 autorisations de construire
- 9 annonces de panneaux solaires
- 1 dénonciation
- 2 demandes de renseignement
- 1 préavis requis par le service cantonal des constructions

Energie : subventions

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 15'040.00 (3 dossiers).

Subventions achat vélos électriques

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 15.06.2023 au 21.07.2023. Le montant de subvention se monte à Fr. 2'155.35.

Le montant versé pour 2023 se monte à Fr. 11'475.15

Séance du 17.08.2023

Parcelle N° 7450 à Luc (ancien triage forestier)

Pour rappel, en tout début de législature, le CC avait décidé de démolir le bâtiment de l'ancien triage forestier. Aujourd'hui, cette parcelle communale est - et restera - en zone d'activité économique. Au bord de la route cantonale, légèrement en dehors du village et au vu de son activité précédente, son maintien dans ce type de zone est tout-à-fait logique.

La commune a déjà reçu deux demandes de DSDP pour cette parcelle. Afin de la valoriser au mieux, le CC décide de lancer un concours d'investisseurs. Le mandat sera attribué au projet qui se rapprochera le plus des attentes communales.

Programme eConstruction

L'État du Valais s'est engagé dans une démarche de cyberadministration. Son ambition consiste à digitaliser une grande partie de ses procédures afin de répondre de manière plus efficace aux requêtes des citoyens. Le concept eConstruction s'inscrit pleinement dans cette mouvance.

eConstruction doit permettre la gestion électronique des demandes d'autorisation de construire au sein de l'État du Valais. Il s'agit d'un élément clé de la stratégie informatique cantonale. Le Programme eConstruction est porté par le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, par le Secrétariat cantonal des constructions et la police des constructions. Ce projet a été initié en 2019 sur décision du Conseil d'État.

Les communes, de par leurs prérogatives au niveau du droit des constructions, sont des partenaires privilégiées de cette démarche. De façon logique, elles sont appelées à être parties prenantes de la solution informatique cantonale pour ce qui a trait à leurs propres procédures de gestion des autorisations de construire.

eConstruction a débuté en janvier 2022, avec 9 communes pilotes. Le programme va maintenant être déployé pour toutes les communes qui le souhaitent.

Le CC décide d'adhérer au système eConstruction qui sera en fonction à la fin de l'été 2024 si possible.

Autorisations d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à

- Mme Isabelle Ermanni pour le Tiki Bar (Anzère).
- M. Nicolas Mulot pour le Woodland Village (Les Flans).
- M. Guillaume Benoît pour "The Burger Terrasse" (Anzère).

Edilité

Le CC délivre et traite

- 3 autorisations de construire
- 2 annonces de panneaux solaires

Subventions achat vélos électriques

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 12.06.2023 au 07.08.2023. Le montant de subvention se monte à Fr. 1'796.90.

Le montant versé pour 2023 se monte à Fr. 13'272.00.